



Mur de séparation en placo: quel recours?

Par **totopheman**, le **08/10/2008** à **18:34**

Bonjour, j'ai acheté il y a 1 an un appartement situé dans une copropriété datant de 1992. Nous venons de réaliser que le mur de séparation avec l'un de nos voisins n'est en fait qu'une cloison de type placo stil. L'isolation phonique avec nos voisins est, vous vous en doutez, catastrophique...Leurs pas résonnent dans tout notre appartement. Nous entendons la musique comme si nous étions chez eux. Quels recours avons nous aujourd'hui, alors que la garantie décennale est finie depuis bien longtemps? Que pouvons-nous espérer d'un point de vue juridique? Merci pour votre aide.